

# HISTOIRE,

# Politique,



HISTOIRE, Politique, LITTÉRATURE  
Anthologie

# LITTÉRATURE

*Textes rassemblés par COLAS DUFLO*

*avec la collaboration de MONIQUE COTTRET, MARC HERSANT et ARIANE REVEL*

# SOMMAIRE

## Anthologie

<i>Dom Gabriel Gerberon, La règle des mœurs contre les fausses maximes de la morale corrompue (1688)</i>	4
<i>Fénelon, Les Aventures de Télémaque (1699), fin du livre II</i>	6
<i>Nicolas Le Gros, Du renversement des libertés de l'église gallicane dans l'affaire de la Constitution Unigenitus, (1716)</i>	8
<i>Montesquieu, Lettres persanes (1721), Lettre 30</i>	10
<i>Montesquieu, Lettres persanes (1721), Lettre 142</i>	12
<i>Louis-de Rouvroy, Duc de Saint-Simon, Mémoires, année 1708 (rédaction entre 1739 et 1749)</i>	16
<i>Malesherbes, Troisième mémoire sur la librairie (1758)</i>	20
<i>Diderot, Lettre sur le commerce de la librairie (1763)</i>	22
<i>Nicolas Maulrot, Origine et étendue de la puissance royale suivant les Livres saints et la Tradition (1789)</i>	26
<i>Les Nouvelles ecclésiastiques (1713-1803)</i>	28
<i>Condorcet, Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain (1795)</i>	30
<i>Éléments de chronologie 1661 ► 1799</i>	32



Chambre de la Princesse  
HÔTEL DE SOUBISE | PARIS

# LA RÈGLE DES MŒURS CONTRE LES FAUSSES MAXIMES DE LA MORALE CORROMPUE

DOM GABRIEL GERBERON 1628-1711

Mauriste, Dom Gabriel Gerberon enseigna la philosophie et la théologie, mais ses positions favorables au jansénisme le contraignirent à l'exile aux Pays-Bas. En 1703 il fut arrêté et sévèrement incarcéré, notamment à Vincennes. En 1710 il signa le formulaire et put sortir de prison. Dans *La règle des mœurs contre les fausses maximes de la morale corrompue*, Cologne, 1688, il enseigne qu'il faut obéir avec « discernement » et que c'est à la conscience de déterminer les règles de l'action.



La loi naturelle et la raison ont de si grands rapports avec la conscience qu'il est difficile de ne pas les confondre. Elles sont toutes trois nées avec nous, pour nous faire discerner le bien et le mal, et pour nous marquer ce que nous devons faire et ce que nous devons fuir. Néanmoins si on les considère de près, et si on s'étudie à remarquer ce qui les distingue ; on trouvera que la loi naturelle est un ordre que Dieu a gravé dans le cœur de tous les hommes, et que nous sommes indispensablement obligés de suivre : que la raison est celle qui nous fait connaître cet ordre ; et que c'est la conscience qui juge que nous devons le suivre, ou en général par des principes communs et assurés, ou en particulier par des conséquences qu'elle tire de ces principes. La conscience n'est donc autre chose qu'un juge intérieur qui est né avec nous, et dans nous, pour nous dicter ce que nous devons faire et pour blâmer ou approuver ce que nous avons fait.

# LES AVENTURES DE TÉLÉMAQUE

FÉNELON 1651-1715

## Fin du livre II.

Fénelon, précepteur du petit-fils de Louis XIV, second dans la ligne de succession, invente pour le possible futur roi les aventures de Télémaque, fils d'Ulysse. Le récit antique suscite des personnages miroirs qui mettent en garde Télémaque, et à travers lui le jeune lecteur, contre la tentation de laisser libre cours aux mauvaises passions. À la fin du livre II, Télémaque est emprisonné en haut d'une tour sur le bord de la mer. Il voit Bocchoris, jeune roi d'Égypte qui a succédé au grand roi Sésostris et qui a trop écouté son orgueil et ses mauvais conseillers, périr dans un combat contre ses sujets révoltés et secourus par les Phéniciens.



Pendant que je me consumais ainsi en regrets inutiles, j'aperçus comme une forêt de mâts de vaisseaux. La mer était couverte de voiles que les vents enflaient ; l'onde était écumante sous les coups des rames innombrables. J'entendais de toutes parts des cris confus ; j'apercevais sur le rivage une partie des Égyptiens effrayés qui couraient aux armes et d'autres qui semblaient aller au-devant de cette flotte qu'on voyait arriver. Bientôt je reconnus que ces vaisseaux étrangers étaient, les uns de Phénicie, et les autres de l'île de Chypre ; car mes malheurs commençaient à me rendre expérimenté sur ce qui regarde la navigation. Les Égyptiens me parurent divisés entre eux : je n'eus aucune peine à croire que l'insensé roi Bocchoris avait, par ses violences, causé une révolte de ses sujets et allumé la guerre civile. Je fus, du haut de cette tour, spectateur d'un sanglant combat. Les Égyptiens qui avaient appelé à leur secours les étrangers, après avoir favorisé leur descente, attaquèrent les autres Égyptiens, qui avaient le roi à leur tête. Je voyais ce roi qui animait les siens par son exemple : il paraissait comme le dieu Mars : des ruisseaux de sang coulaient autour de lui ; les roues de son char étaient teintes d'un sang noir, épais et écumant ; à peine pouvaient-elles passer sur des tas de corps morts écrasés. Ce jeune roi, bien fait, vigoureux, d'une mine haute et fière, avait dans ses yeux la fureur et le désespoir : il était comme un beau cheval qui n'a point de bouche ; son courage le poussait au hasard, et la sagesse ne modérait point sa valeur. Il ne savait ni réparer ses fautes, ni donner des ordres précis, ni prévoir les maux qui le menaçaient, ni ménager les gens dont il avait le plus grand besoin. Ce n'était pas qu'il manquât de génie : ses lumières égalaient son courage ; mais il n'avait jamais été instruit par la mauvaise fortune ; ses maîtres avaient empoisonné par la flatterie son beau naturel. Il était enivré de sa puissance et de son bonheur ; il croyait que tout devait céder à ses désirs fougueux : la moindre résistance enflammait sa colère. Alors il ne raisonnait plus ; il était comme hors de lui-même : son orgueil furieux en faisait une bête farouche ; sa bonté naturelle et sa droite raison l'abandonnaient en un instant ; ses plus fidèles serviteurs étaient réduits à s'enfuir ; il n'aimait plus que ceux qui flattaient ses passions. Ainsi il prenait toujours des partis extrêmes contre ses véritables intérêts, et il forçait tous les gens de bien à détester sa folle conduite.

Longtemps sa valeur le soutint contre la multitude de ses ennemis ; mais enfin il fut accablé. Je le vis périr : le dard d'un Phénicien perça sa poitrine. Il tomba de son char, que les chevaux traînaient toujours, et ne pouvant plus tenir les rênes, il fut mis sous les pieds des chevaux. Un soldat de l'île de Chypre lui coupa la tête ; et, la prenant par les cheveux, il la montra, comme en triomphe, à toute l'armée victorieuse.

Je me souviendrai toute ma vie d'avoir vu cette tête qui nageait dans le sang, ces yeux fermés et éteints, ce visage pâle et défiguré, cette bouche entrouverte, qui semblait vouloir encore achever des paroles commencées, cet air superbe et menaçant, que la mort même n'avait pu effacer. Toute ma vie il sera peint devant mes yeux, et, si jamais les dieux me faisaient régner, je n'oublierais point, après un si funeste exemple, qu'un roi n'est digne de commander et n'est heureux dans sa puissance qu'autant qu'il la soumet à la raison. Hé ! quel malheur, pour un homme destiné à faire le bonheur public, de n'être le maître de tant d'hommes que pour les rendre malheureux !

# DU RENVERSEMENT DES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE DANS L'AFFAIRE DE LA CONSTITUTION UNIGENITUS

NICOLAS LE GROS 1675-1751

Né à Reims, Nicolas Le Gros est protégé par l'archevêque Maurice Le Tellier qui lui confie la direction du petit séminaire, mais après la mort de celui-ci et lorsqu'il refuse d'accepter la bulle Unigenitus, il connaît de sérieuses difficultés et passe une grande partie de sa vie en exile aux Provinces-Unies. Il revient momentanément à Paris sous la Régence et publie en 1716 Du renversement des libertés de l'Eglise gallicane dans l'affaire de la Constitution Unigenitus, s.l., 2 volumes. Il est l'un des premiers à défendre l'origine démocratique de l'autorité politique.



C'est Dieu qui a accordé, soit par le droit naturel, soit par une concession gratuite, aux États et à ceux qui les gouvernent, l'autorité nécessaire pour réprimer les injustices et les violences qui détruiraient la société. Mais cette autorité est plus essentiellement attachée à la société, qu'au chef qui la gouverne. Les personnes qui l'exercent meurent et sont remplacées par d'autres ; le corps ne meurt point. La forme même du gouvernement peut changer ; ce qui ne peut arriver dans l'Église, parce que c'est une théocratie où Jésus-Christ a établi le gouvernement qui lui a plu, et qu'il a voulu que ce gouvernement y subsistât jusqu'à la fin des siècles. Mais dans les Républiques, lors même que la forme du gouvernement change, il semble que le fond de l'autorité ne change point, et que la République ne le perd point pour cela (...) Et dans les monarchies, même héréditaires, quelque absolu que soit le pouvoir des rois, ils sont toujours ministres de Dieu et de la République. De là vient qu'ils ne peuvent aliéner les droits de leur couronne, qu'il y a des lois qui règlent leur succession, et que, s'ils meurent sans héritiers, la République peut se choisir un chef.

# LETTRES PERSANES

MONTESQUIEU 1689-1755

## Lettre 30

Dans les *Lettres persanes*, Usbek et Rica, persans exilés de leur pays pour des raisons politiques – déjà ! – et installés à Paris, écrivent à leurs amis sur différents sujets. Rica, dans ses premières lettres, confie son étonnement devant les Parisiens, leurs coutumes, leurs usages, leurs façons d'être.



Les habitants de Paris sont d'une curiosité qui va jusqu'à l'extravagance. Lorsque j'arrivai, je fus regardé comme si j'avais été envoyé du ciel : vieillards, hommes, femmes, enfants, tous voulaient me voir. Si je sortais, tout le monde se mettait aux fenêtres ; si j'étais aux Tuileries, je voyais aussitôt un cercle se former autour de moi ; les femmes mêmes faisaient un arc-en-ciel nuancé de mille couleurs, qui m'entourait ; si j'étais aux spectacles, je trouvais d'abord cent lorgnettes dressées contre ma figure : enfin jamais homme n'a tant été vu que moi. Je souriais quelquefois d'entendre des gens qui n'étaient presque jamais sortis de leur chambre, qui disaient entre eux : « Il faut avouer qu'il a l'air bien persan. » Chose admirable ! Je trouvais de mes portraits partout ; je me voyais multiplié dans toutes les boutiques, sur toutes les cheminées, tant on craignait de ne m'avoir pas assez vu.

Tant d'honneurs ne laissent pas d'être à charge : je ne me croyais pas un homme si curieux et si rare ; et, quoique j'aie très bonne opinion de moi, je ne me serais jamais imaginé que je dusse troubler le repos d'une grande ville où je n'étais point connu. Cela me fit résoudre à quitter l'habit persan et à en endosser un à l'européenne, pour voir s'il resterait encore dans ma physionomie quelque chose d'admirable. Cet essai me fit connaître ce que je valais réellement : libre de tous les ornements étrangers, je me vis apprécié au plus juste. J'eus sujet de me plaindre de mon tailleur, qui m'avait fait perdre en un instant l'attention et l'estime publique : car j'entraî tout à coup dans un néant affreux. Je demeurais quelquefois une heure dans une compagnie sans qu'on m'eût regardé, et qu'on m'eût mis en occasion d'ouvrir la bouche. Mais, si quelqu'un, par hasard, apprenait à la compagnie que j'étais Persan, j'entendais aussitôt autour de moi un bourdonnement : « Ah ! ah ! Monsieur est Persan ? c'est une chose bien extraordinaire ! Comment peut-on être Persan ? »

# LETTRES PERSANES

MONTESQUIEU 1689-1755

## Lettre 142

Dans les *Lettres persanes*, Montesquieu livre une chronique sévère et volontiers caricaturale des événements quasiment contemporains que sont la frénésie spéculative qui s'empare de Paris et de la Cour sous le système de Law, et la banqueroute qui s'ensuit en 1720. Dans la Lettre 142, Law est représenté sous les traits d'un bonimenteur, fils du dieu du vent éole, qui prend le bon argent des simples habitants de la Bétique et leur donne en échange des outres pleines de vent.



*Fragment d'un ancien mythologiste.*

Dans une île près des Orcades, il naquit un enfant qui avait pour père Éole, dieu des vents, et pour mère une nymphe de Calédonie. On dit de lui qu'il apprit tout seul à compter avec ses doigts, et que, dès l'âge de quatre ans, il distinguait si parfaitement les métaux que, sa mère ayant voulu lui donner une bague de laiton au lieu d'une d'or, il reconnut la tromperie, et la jeta par terre.

Dès qu'il fut grand, son père lui apprit le secret d'enfermer les vents dans des outres, qu'il vendait ensuite à tous les voyageurs. Mais, comme la marchandise n'était pas fort prisée dans son pays, il le quitta et se mit à courir le monde en compagnie de l'aveugle dieu du hasard.

Il apprit dans ses voyages que, dans la Bétique, l'or reluisait de toutes parts; cela fit qu'il y précipita ses pas. Il y fut fort mal reçu de Saturne, qui régnait pour lors. Mais ce dieu ayant quitté la terre, il s'avisa d'aller dans tous les carrefours, où il criait sans cesse d'une voix rauque : « Peuples de Bétique, vous croyez être riches parce que vous avez de l'or et de l'argent. Votre erreur me fait pitié. Croyez-moi, quittez le pays des vils métaux ; venez dans l'empire de l'imagination, et je vous promets des richesses qui vous étonneront vous-mêmes. » Aussitôt il ouvrit une grande partie des outres qu'il avait apportées, et il distribua de sa marchandise à qui en voulut.

Le lendemain, il revint dans les mêmes carrefours, et il s'écria : « Peuples de Bétique, voulez-vous être riches ? Imaginez-vous que je le suis beaucoup, et que vous l'êtes beaucoup aussi ; mettez-vous tous les matins dans l'esprit que votre fortune a doublé pendant la nuit ; levez-vous ensuite ; et, si vous avez des créanciers, allez les payer de ce que vous aurez imaginé, et dites-leur d'imaginer à leur tour. »

Il reparut quelques jours après, et il parla ainsi : « Peuples de Bétique, je vois bien que votre imagination n'est pas si vive que les premiers jours. Laissez-vous conduire à la mienne. Je mettrai tous les matins devant vos yeux un écriteau qui sera pour vous la source des richesses ; vous n'y verrez que quatre paroles, mais elles seront bien significatives : car elles régleront la dot de vos femmes, la légitime de vos enfants, le nombre de vos domestiques. Et quant à vous, dit-il à ceux de la troupe qui étaient le plus près de lui, quant à vous, mes chers enfants (Je puis vous appeler de ce nom : car vous avez reçu de moi une seconde naissance), mon écriteau décidera de la magnificence de vos équipages, de la somptuosité de vos festins, du nombre et de la pension de vos maîtresses. »

À quelques jours de là, il arriva dans le carrefour tout essoufflé, et, transporté de colère, il s'écria : « Peuples de Bétique, je vous avais conseillé d'imaginer, et je vois que vous ne le faites pas. Eh bien ! à présent, je vous l'ordonne. » Là-dessus il les quitta brusquement ; mais la réflexion le rappela sur ses pas. « J'apprends que quelques-uns de vous sont assez détestables pour conserver leur or et leur argent. Encore passe pour l'argent ; mais pour de l'or... pour de l'or... Ah ! cela me met dans une indignation... Je jure, par mes outres sacrées, que, s'ils ne viennent pas me l'apporter, je les punirai sévèrement. » Puis il ajouta d'un air tout à fait persuasif : « Croyez-vous que ce soit pour garder ces misérables métaux

que je vous les demande ? Une marque de ma candeur, c'est que, lorsque vous me les apportâtes, il y a quelques jours, je vous en rendis sur-le-champ la moitié. »

Le lendemain, on l'aperçut de loin, et on le vit s'insinuer avec une voix douce et flatteuse : « Peuples de Bétique, j'apprends que vous avez une partie de vos trésors dans les pays étrangers. Je vous prie, faites-les-moi venir : vous me ferez plaisir, et je vous en aurai une reconnaissance éternelle. »

Le fils d'Éole parlait à des gens qui n'avaient pas grande envie de rire ; ils ne purent pourtant s'en empêcher : ce qui fit qu'il s'en retourna bien confus. Mais, reprenant courage, il hasarda encore une petite prière : « Je sais que vous avez des pierres précieuses. Au nom de Jupiter, défaites-vous-en : rien ne vous appauvrit comme ces sortes de choses. Défaites-vous-en, vous dis-je. Si vous ne le pouvez pas par vous-mêmes, je vous donnerai des hommes d'affaires excellents. Que de richesses vont couler chez vous, si vous faites ce que je vous conseille ! Oui, je vous promets tout ce qu'il y a de plus pur dans mes outres. »

Enfin, il monta sur un tréteau, et, prenant une voix assurée, il dit : « Peuples de Bétique, j'ai comparé l'heureux état dans lequel vous êtes, avec celui où je vous trouvai lorsque j'arrivai ici : je vous vois le plus riche peuple de la terre ; mais, pour achever votre fortune, souffrez que je vous ôte la moitié de vos biens. » A ces mots, d'une aile légère, le fils d'Éole disparut, et laissa ses auditeurs dans une consternation inexprimable ; ce qui fit qu'il revint le lendemain, et parla ainsi : « Je m'aperçus hier que mon discours vous déplut extrêmement. Eh bien ! prenez que je ne vous aie rien dit. Il est vrai, la moitié, c'est trop : il n'y a qu'à prendre d'autres expédients pour arriver au but que je me suis proposé : assemblons nos richesses dans un même endroit ; nous le pouvons facilement : car elles ne tiennent pas un gros volume. » Aussitôt il en disparut les trois quarts.

# MÉMOIRES

LOUIS-DE ROUVROY, DUC DE SAINT-SIMON 1675-1755

Dans la chronique de l'année 1708, Saint-Simon rapporte l'étonnante réaction de Louis XIV à la nouvelle d'une fausse couche de la duchesse de Bourgogne. On rappelle que celle-ci, épouse du petit-fils aîné de Louis XIV, était sur la voie directe pour devenir reine de France, et fut dauphine entre la mort de Monseigneur (en 1711) et la sienne propre et celle de son époux (l'année suivante).



Mme la duchesse de Bourgogne était grosse ; elle était fort incommodée. Le Roi voulait aller à Fontainebleau contre sa coutume, dès le commencement de la belle saison, et l'avait déclaré. Il voulait ses voyages de Marly en attendant. Sa petite-fille l'amusait fort, il ne pouvait se passer d'elle, et tant de mouvements ne s'accommodaient pas avec son état. Mme de Maintenon en était inquiète, Fagon en glissait doucement son avis ; cela importunait le Roi, accoutumé à ne se contraindre pour rien, et gâté par avoir vu voyager ses maîtresses grosses, ou à peine relevées de couches, et toujours alors en grand habit. Les représentations sur les Marlys le chicanèrent sans les pouvoir rompre. Il différa seulement à deux reprises celui du lendemain de la Quasimodo, et n'y alla que le mercredi de la semaine suivante, malgré tout ce qu'on put dire et faire pour l'en empêcher, ou pour obtenir que la Princesse demeurât à Versailles. Le samedi suivant, le Roi se promenant après sa messe, et s'amusant au bassin des Carpes entre le château et la Perspective, nous vîmes venir à pied la duchesse du Lude toute seule, sans qu'il y eût aucune dame avec le Roi, ce qui arrivait rarement le matin. Il comprit qu'elle avait quelque chose de pressé à lui dire, il fut au-devant d'elle, et quand il en fut à peu de distance, on s'arrêta, et on le laissa seul la joindre. Le tête-à-tête ne fut pas long. Elle s'en retourna, et le Roi revint vers nous, et jusque près des carpes sans mot dire. Chacun vit bien de quoi il était question, et personne ne se pressait de parler. À la fin le Roi, arrivant tout auprès du bassin, regarda ce qui était là de plus principal, et, sans adresser la parole à personne, dit d'un air de dépit ces seules paroles : « La duchesse de Bourgogne est blessée. » Voilà M. de La Rochefoucauld à s'exclamer, M. de Bouillon, le duc de Tresmes et le maréchal de Boufflers à répéter à basse note, puis M. de La Rochefoucauld à se récrier plus fort que c'était le plus grand malheur du monde, et que, s'étant déjà blessée d'autres fois, elle n'en aurait peut-être plus. « Eh, quand cela serait, interrompit le Roi tout d'un coup avec colère, qui jusque-là n'avait dit mot, qu'est-ce que cela me ferait ? Est-ce qu'elle n'a pas déjà un fils ? Et quand il mourrait, est-ce que le duc de Berry n'est pas en âge de se marier et d'en avoir ? Et que m'importe qui me succède des uns ou des autres ! Ne sont-ce pas également mes petits-fils ? » Et tout de suite avec impétuosité : « Dieu merci ! elle est blessée, puisqu'elle avait à l'être, et je ne serai plus contrarié dans mes voyages et dans tout ce que j'ai envie de faire par les représentations des médecins et les raisonnements des matrones. J'irai et viendrai à ma fantaisie et on me laissera en repos. » Un silence à entendre une fourmi marcher succéda à cette espèce de sortie ; on baissait les yeux, à peine osait-on respirer. Chacun demeura stupéfait ; jusqu'aux gens des Bâtimens et aux jardiniers demeurèrent immobiles. Ce silence dura plus d'un quart d'heure. Le Roi le rompit, appuyé sur la balustrade, pour parler d'une carpe. Personne ne répondit. Il adressa après la parole sur ces carpes, à des gens des Bâtimens, qui ne soutinrent pas la conversation à l'ordinaire ; il ne fut question que de carpes avec eux. Tout fut languissant, et le Roi s'en alla quelque temps après. Dès que nous osâmes nous regarder hors de sa vue, nos yeux se rencontrant se dirent tout : tout ce qui se trouva là de gens furent pour ce moment les confidents les uns des autres. On admira, on s'étonna, on s'affligea, on haussa les épaules. Quelque éloignée que soit

maintenant cette scène, elle m'est toujours également présente. M. de La Rochefoucauld était en furie, et pour cette fois n'avait pas tort ; le Premier écuyer en pâmail d'effroi. J'examinais, moi, tous les personnages des yeux et des oreilles, et je me sus gré d'avoir jugé depuis longtemps que le Roi n'aimait et ne comptait que lui, et était à soi-même sa fin dernière. Cet étrange propos retentit bien loin au-delà de Marly.

---

<sup>1</sup> *Fresque murale qui créait une impression de perspective.*

<sup>2</sup> *Dame d'honneur de la princesse.*

<sup>3</sup> *Elle vient de faire une fausse couche.*

<sup>4</sup> *À voix basse.*

# TROISIÈME MÉMOIRE SUR LA LIBRAIRIE

MALESHERBES 1721-1794

## « Sur les livres qu'on doit permettre ou tolérer »

En 1758-1759, alors qu'une série d'affaires provoque un large débat autour de la censure, Malesherbes, directeur de la Librairie depuis 1750 et ami des Philosophes, adresse à son père, chancelier de France – et à travers lui au roi – cinq *Mémoires* sur la Librairie où il dresse un tableau des écueils du système de la censure préalable et en propose une réforme. Dans le troisième de ces *Mémoires*, Malesherbes insiste sur le fait que la censure ne doit pas entraver le débat public, et à travers lui le progrès des connaissances.



Les uns croient que les censeurs doivent être chargés non seulement de veiller à ce qu'il ne s'imprime rien de contraire à la religion ou aux bonnes mœurs, mais encore d'empêcher que le goût ne se déprave par de trop mauvais ouvrages ; en sorte que j'ai entendu dire sérieusement qu'il est contre le bon ordre de laisser imprimer, que *la musique italienne est la seule bonne*, et je trouve des gens qui s'en prennent au gouvernement de ce que tel poème ou tel roman imprimé est détestable : on va jusqu'à prétendre que c'est permettre la tromperie, que d'autoriser de pareils livres, comme si le public était forcé de les acheter, ou comme si les censeurs étaient des précepteurs du genre humain, à qui il appartient de prescrire à la nation les lectures qui lui conviennent, et de fixer aux savants de chaque genre la route qu'ils doivent tenir. [...]

Un autre motif de censure que je crois encore devoir écarter, est celui qui dérive du principe qu'il ne faut pas laisser accréditer les erreurs.

Ce principe est très vrai s'il est question d'erreurs en matière de religion, parce que, dans cette matière, l'erreur est un crime, et que les grandes vérités de la foi n'ont pas besoin des disputes des hommes pour être éclaircies.

Il en est de même des principes fondamentaux de chaque gouvernement quant aux limites de l'obéissance due à celui ou à ceux qui gouvernent, parce que ces limites étant presque toujours incertaines, il est impossible de les fixer sans causer des débats violents qui dégènerent nécessairement en guerre ou en anarchie.

Mais sur tout autre sujet, ce qui importe au public, c'est que le vrai soit connu ; il le sera toujours quand on permettra d'écrire, et il ne le sera jamais sans cela. Si on défend de publier des erreurs, on arrêtera le progrès de la vérité parce que les vérités nouvelles passent toujours pendant quelques temps pour des erreurs, et qu'elles seront rejetées comme telles par les magistrats.

Il y a un petit nombre de sciences démontrées : dans celles-là on peut savoir avec certitude de quel côté est l'erreur ; mais dans ces sciences il n'y a aucun danger à laisser établir de faux principes, parce qu'on est sûr qu'ils seront bientôt réfutés s'ils ne tombent pas dans le mépris.

Dans tous les autres, on n'est jamais sûr de ne pas se tromper. Et quel sera le censeur téméraire qui osera dire : je suis assez certain de telle vérité pour empêcher qu'on ne soutienne, en présence du public, le sentiment contraire ? Quel sera celui qui marquera le terme des connaissances humaines au point où il croit être arrivé, et qui défendra d'aller par-delà de peur de tomber dans l'erreur ? Que deviendra la République des lettres si on la soumet à ces dictateurs impérieux, dont l'ignorance, l'orgueil, les passions personnelles, l'attachement outré à un sentiment, étoufferont le germe des plus précieuses vérités ?

Ce qui s'observe dans l'ordre judiciaire est la règle invariable qui doit se prescrire à cet égard. Chaque philosophe, chaque dissertateur, chaque homme de lettres doit être considéré comme l'avocat qu'on doit toujours entendre, lors même qu'il avance des principes qu'on croit faux. Les causes se plaident quelques fois pendant des siècles : le public seul peut juger, et la longue il jugera toujours bien quand il aura été suffisamment instruit.

# LETTRE SUR LE COMMERCE DE LA LIBRAIRIE

DIDEROT 1713-1784

En 1763, à la demande des libraires parisiens, Diderot rédige la *Lettre sur le commerce de la librairie*, adressée à Antoine de Sartine, Lieutenant général de police, chargé de l'exercice de la censure. Il y montre que les libraires sont face à une situation intenable : respectueux de la censure et des règlements, ils sont concurrencés par la librairie clandestine, qui profite de l'intérêt du public pour les livres interdits. Il faut donc tout à la fois revoir la politique de la censure et les règlements qui régissent le commerce des livres.

●

Il ne s'agit pas ici, monsieur, de ce qui serait le mieux, il n'est pas question de ce que nous désirons tous les deux, mais de ce que vous pouvez, et nous disons l'un et l'autre du plus profond de notre âme : « Périssent, périssent à jamais les ouvrages qui tendent à rendre l'homme abruti, furieux, pervers, corrompu, méchant ! » Mais pouvez-vous empêcher qu'on écrive ? – Non. – Eh bien ! vous ne pouvez pas plus empêcher qu'un écrit ne s'imprime et ne devienne en peu de temps aussi commun et beaucoup plus recherché, vendu, lu, que si vous l'aviez tacitement permis. Bordez, monsieur, toutes vos frontières de soldats, armez-les de baïonnettes pour repousser tous les livres dangereux qui se présenteront, et ces livres, pardonnez-moi l'expression, passeront entre leurs jambes ou sauteront par-dessus leurs têtes, et nous parviendront.

Citez-moi, je vous prie, un de ces ouvrages dangereux, proscrit, qui imprimé clandestinement chez l'étranger ou dans le royaume, n'ait été en moins de quatre mois aussi commun qu'un livre privilégié ? Quel livre plus contraire aux bonnes mœurs, à la religion, aux idées reçues de philosophie et d'administration, en un mot à tous les préjugés vulgaires, et par conséquent plus dangereux que les *Lettres persanes* ? que nous reste-t-il à faire de pis ? Cependant il y a cent éditions des *Lettres persanes* et il n'y a pas un écolier des Quatre Nations qui n'en trouve un exemplaire sur le quai pour ses douze sous. Qui est-ce qui n'a pas son Juvénal ou son Pétrone traduits ? Les réimpressions du *Décameron* de Boccace, des *Contes* de La Fontaine, des romans de Crébillon, ne sauraient se compter. Dans quelle bibliothèque publique ou particulière ne se trouvent pas les *Pensées sur la comète*, tout ce que Bayle a écrit, *L'Esprit des lois*, le livre *De l'esprit*, *L'Histoire des finances*, *L'Émile* de Rousseau, son *Héloïse*, son *Traité de l'inégalité des conditions*, et cent mille autres que je pourrais nommer ?

[...]

Chaque homme opulent, chaque petit particulier qui n'est pas brute, a sa bibliothèque plus ou moins étendue. Cependant la vieille police qui concentrait les libraires dans un espace continuant de s'exercer, lorsque l'intérêt de ces commerçants et la commodité publique demandaient qu'on les répandît de tous côtés, quelques hommes indigents s'avisèrent de prendre un sac sur leurs épaules, qu'ils avaient rempli de livres achetés ou pris à crédit dans les boutiques des libraires ; quelques pauvres femmes, à leur exemple, en remplirent leurs tabliers, et les uns et les autres passèrent les ponts et se présentèrent aux portes des particuliers. Les libraires dont ils facilitaient le débit, leur firent une petite remise qui les encouragea. Leur nombre s'accrut, ils entrèrent partout, ils trouvèrent de la faveur, et bientôt ils eurent au Palais-Royal, au Temple, dans les autres palais et lieux privilégiés des boutiques et des magasins. Des gens sans qualité, sans mœurs, sans lumières, guidés par l'unique instinct de l'intérêt, profitèrent si bien de la défense qui retenait les libraires en deçà de la rivière qu'ils en vinrent à faire tout leur commerce en delà.

Encore s'ils avaient continué de se pourvoir chez votre vrai commerçant, la chose eût été tolérable ; mais ils connurent les auteurs ils achetèrent des manuscrits, ils obtinrent des privilèges, ils trouvèrent des imprimeurs, ils contrefirent, ils recherchèrent les contrefaçons de l'étranger, ils se jetèrent sur la librairie ancienne et moderne, sur le commerce du

pays et sur les effets exotiques, ils ne distinguèrent rien, ne respectèrent aucune propriété, achetèrent tout ce qui se présenta vendirent tout ce qu'on leur demanda, et une des raisons secrètes qui les mit en si grand crédit, c'est qu'un homme qui a quelque caractère, une femme à qui il reste quelque pudeur, se procuraient par ces espèces de valets un livre abominable dont ils n'auraient jamais osé prononcer le titre à un honnête commerçant. Ceux qui ne trouvèrent point de retraite dans les lieux privilégiés, assurés, je ne sais trop comment, de l'impunité, eurent ailleurs des chambres et des magasins ouverts où ils invitèrent et reçurent les marchands. Ils se firent des correspondances dans les provinces du royaume, ils en eurent avec l'étranger, et les uns ne connaissant point les bonnes éditions, et d'autres ne s'en souciant point, chaque commerçant proportionnant la qualité de sa marchandise à l'intelligence et au goût de son acheteur, le prix vil auquel le colporteur fournit des livres mal facturés priva le véritable libraire de cette branche de son commerce. Qu'y a-t-il donc de surprenant si ce commerçant est tombé dans l'indigence, s'il n'a plus de crédit, si les grandes entreprises s'abandonnent, lorsqu'un corps autrefois honoré de tant de prérogatives devenues inutiles s'affaiblit par toutes sortes de voies ?

Ne serait-ce pas une contradiction bien étrange qu'il y eût des livres prohibés, des livres pour lesquels, en quelque lieu du monde que ce soit, on n'oserait ni demander un privilège, ni espérer une possession tacite, et pour la distribution desquels on souffrît cependant, ou protégéât, une certaine collection d'hommes qui les procurât au mépris de la loi, au su et au vu du magistrat, et qui fit payer d'autant plus chèrement son péril simulé et son infraction manifeste des règles ?

Ne serait-ce pas une autre contradiction aussi étrange que de refuser au véritable commerçant dont on exige le serment, à qui l'on a fait un état, sur lequel on assied des impositions, dont l'intérêt est d'empêcher les contrefaçons, une liberté ou plutôt une licence qu'on accorderait à d'autres ?

# ORIGINE ET ÉTENDUE DE LA PUISSANCE ROYALE SUIVANT LES LIVRES SAINTS ET LA TRADITION

NICOLAS MAULTROT 1714-1803

Devenu avocat au parlement en 1733, ce fils de notaire parisien est l'un des meilleurs canonistes du siècle auteur d'une quarantaine d'ouvrages marqués par le jansénisme et le richérisme. Il sera cependant hostile à la constitution civile du clergé et combatta la révolution. Dans *Origine et étendue de la puissance royale suivant les Livres saints et la Tradition*, Paris, 1789, il soutient que le pouvoir réside dans la Nation et que le Roi doit exécuter la volonté générale. En multipliant ironiquement les réceptacles de la puissance céleste « tombée directement du ciel », il pulvérise le caractère sacré du pouvoir.

•

Les bons publicistes enseignent que le fonds du pouvoir réside dans la nation ; le prince n'a que l'exécution des volontés générales du peuple. La puissance céleste est donc nécessairement partagée entre la nation et le souverain. Le ciel confère à la nation, le pouvoir législatif ; il donne au roi un autre pouvoir, d'une nature toute différente, pour exécuter. Supposant que le roi ne veuille pas exécuter ce qui a été arrêté par la nation, ou qu'il veuille ordonner ce qu'elle défend, qu'arrivera-t-il ? A qui faudra-t-il obéir ? Il y aura alors deux puissances supérieures contraires, toutes deux revêtues du pouvoir céleste ; car on ne peut disconvenir que la nation n'ait une autorité véritable, et que par conséquent, elle soit une puissance supérieure, à qui la soumission est prescrite. Si on ne peut méconnaître dans la nation le droit d'ordonner, et que toute puissance vienne immédiatement du ciel, il faut que tous ses membres en aient une portion quelconque ; ainsi en France la puissance de ce gouvernement sera divisée en vingt-quatre millions de portions...

# LES NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES

1713-1803

Cet hebdomadaire, clandestin jusqu'en 1789, traverse le siècle pour soutenir la cause des appelants à la bulle Unigenitus. Ses rédacteurs font le choix de la révolution et défendent la constitution civile du clergé. Ils appartiennent à la plus vaste mouvance du clergé patriote. Premiers mis en cause en 1793 par la politique de déchristianisation, ils défendent la liberté de culte avec le vocabulaire et les arguments du monde nouveau.

•

Nous croyons qu'en général, il n'est pas de la bonne politique, ni de la saine philosophie, de vouloir plier le très grand nombre aux usages du très petit nombre, qu'il est de la prudence de ne pas toucher à la religion du peuple sans une grande nécessité, que dans une révolution qui a fait tant de mécontents, on aurait dû éviter d'en grossir le nombre, par tant d'insultes faites à la religion ; que les incrédules qui les ont permises sont responsables des maux qui en ont résulté, qu'on peut par exemple, les regarder comme la première cause des troubles de Vendée ; puisque par leurs entreprises contre la religion, ils ont fourni aux malveillants des prétextes et des moyens de soulever les départements où il y a le moins d'instruction.

*Nouvelles ecclésiastiques*, 31 juillet 1793, p. 121.

# ESQUISSE D'UN TABLEAU HISTORIQUE DES PROGRÈS DE L'ESPRIT HUMAIN

CONDORCET 1743-1794

**« Huitième époque. Depuis l'invention de l'imprimerie, jusqu'au temps où les sciences et la philosophie secouèrent le joug de l'autorité »**

*L'Esquisse d'un tableau des progrès de l'esprit humain paraît en 1795, de manière posthume. Condorcet y retrace les différentes époques du progrès de l'humanité. La huitième époque est tout entière dépendante de l'invention de l'imprimerie : la diffusion de l'imprimé permet une émancipation sans précédent de la raison, grâce aux débats qui animent l'opinion publique. Condorcet témoigne de l'espoir que le progrès des connaissances amènera nécessairement un progrès moral et politique.*



On a connu le moyen de parler aux nations dispersées. On a vu s'établir une nouvelle espèce de tribune, d'où se communiquent des impressions moins vives, mais plus profondes ; d'où on exerce un empire moins tyrannique sur les passions, mais en obtenant de la raison une puissance plus sûre et plus durable ; où tout l'avantage est pour la vérité, puisque l'art n'a perdu sur les moyens de séduire qu'en gagnant sur ceux d'éclairer. Il s'est formé une opinion publique, puissante par le nombre de ceux qui la partagent, énergique, parce que les motifs qui la déterminent agissent à la fois sur tous les esprits, même à des distances très éloignées. Ainsi l'on a vu s'élever, en faveur de la raison et de la justice, un tribunal indépendant de toute puissance humaine, auquel il est difficile de rien cacher, et impossible de se soustraire.

Les méthodes nouvelles, l'histoire des premiers pas de la route qui doit conduire à une découverte, les travaux qui la préparent, les vues qui peuvent en donner l'idée ou seulement inspirer le désir de la chercher, se répandent avec promptitude, offrent à chaque individu l'ensemble des moyens que les efforts de tous ont pu créer ; et par ces mutuels secours, le génie semble avoir plus que doublé ses forces.

Toute erreur nouvelle est combattue dès sa naissance : souvent attaquée avant même d'avoir pu se propager, elle n'a point le temps de pouvoir s'enraciner dans les esprits. Celles qui ; reçues dès l'enfance, se sont en quelque sorte identifiées avec la raison de chaque individu, que les terreurs ou l'espérance ont rendues chères aux âmes faibles, ont été ébranlées par cela seul qu'il est devenu impossible d'en empêcher la discussion, de cacher qu'elles pouvaient être rejetées ou combattues, de s'opposer au progrès des vérités qui, de conséquences en conséquences, doivent à la longue en faire reconnaître l'absurdité.

C'est à l'imprimerie qu'on doit la possibilité de répandre des ouvrages que sollicitent les circonstances du moment, ou les mouvements passagers de l'opinion, et par là d'intéresser à chaque question qui se discute dans un point unique l'universalité des hommes qui parlent une même langue.

## Éléments de chronologie

Ces repères ne sont évidemment pas les seules dates importantes pour la période considérée. Pour la fin du XVIIe, on ne précise même que le strict minimum. Mais il est important de pouvoir se situer sur l'axe chronologique et d'avoir des points de repères, à la fois historiques, littéraires et artistiques. Pour compléter cette chronologie, vous pouvez consulter un manuel de littérature ou un livre d'histoire littéraire.



Chambre de la Princesse | HÔTEL DE SOUBISE | PARIS

## 1661-1715

- 1661 Mort de Mazarin. Début du règne personnel de Louis XIV
- 1662 Molière, *L'école des femmes*. Arnaud et Nicole, *La Logique ou l'art de penser*
- 1664 Condamnation de Fouquet. Colbert surintendant général.  
Molière, *Tartuffe* (interdiction)
- 1665 Molière, *Don Juan*
- 1666 Fondation de l'Académie des Sciences. Molière, *Le Misanthrope*
- 1667 Racine, *Andromaque*
- 1668 La Fontaine, *Fables* (1<sup>er</sup> recueil). Molière, *L'Avare*
- 1669 Racine, *Britannicus*
- 1670 Molière, *Le Bourgeois gentilhomme* ; Racine, *Bérénice*. Mme de Lafayette, *Zayde*.  
Huet, *De l'origine des romans*. Spinoza, *Traité théologico-politique*.  
Pascal, *Pensées*.
- 1673 Molière, *Le Malade imaginaire*.
- 1674 Malebranche, *La Recherche de la vérité*
- 1677 Racine, *Phèdre*. Spinoza, *Éthique*
- 1678 Mme de Lafayette, *La Princesse de Clèves*.
- 1682 Installation définitive de la Cour à Versailles.
- 1683 Mort de Colbert.
- 1684 Furetière, *Dictionnaire*
- 1685 Révocation de l'Édit de Nantes. Émigration protestante.
- 1686 Fontenelle, *Entretien sur la pluralité des mondes*.
- 1687 Newton, *Principes mathématiques de la philosophie universelle*.
- 1688 Perrault, *Parallèle des anciens et des modernes*.
- 1690 Locke, *Essai sur l'entendement humain*.
- 1694 Académie française, *Dictionnaire*. Bossuet, *Maximes et réflexions sur la comédie*.
- 1695 Bayle, *Dictionnaire historique et critique*
- 1697 Perrault, *Contes de ma mère l'Oye*
- 1699 Condamnation du quiétisme, soumission de Fénelon.  
Fénelon, *Les Aventures de Télémaque*
- 1702 Révolte des camisards.
- 1704 Jésuites de Trévoux, *Dictionnaire 1704* : Galland, *Les Mille et une nuits*

- 1707 Lesage, *Le Diable boiteux*.
- 1709 Lesage, *Turcaret*
- 1710 Leibniz, *Essais de théodicée*
- 1712 Marivaux, *Pharsamon*
- 1713 Challe, *Les illustres françaises*
- 1715 Mort de Louis XIV.

## 1715-1751

- 1715 Mort de Louis XIV. Régence du duc d'Orléans.  
Lesage, *Histoire de Gil Blas de Santillane* (I-IV)
- 1718 Voltaire, *Œdipe*
- 1719 Defoe, *Robinson Crusoe*
- 1721 Montesquieu, *Lettres persanes*.
- 1722 Marivaux, *La Surprise de l'amour*
- 1723 Majorité de Louis XV. Mort du duc d'Orléans. Marivaux, *La Double inconstance*
- 1727 -1732 Convulsions jansénistes au cimetière Saint-Médard.
- 1728 Prévost, *Mémoires et aventures d'un homme de qualité* (I-IV) ;  
Voltaire, *La Henriade*
- 1731 Marivaux, *La Vie de Marianne*. Prévost, *Cleveland* (I-IV). *Manon Lescaut*.  
Marivaux, *Le Jeu de l'amour et du hasard*.
- 1734 Voltaire, *Lettres philosophiques*. Marivaux, *Le Paysan parvenu*
- 1736 Crébillon, *Les Égarements du cœur et de l'esprit*
- 1737 Maupertuis en Laponie et La Condamine au Pérou mesurent le méridien terrestre.
- 1738 Voltaire, *Éléments de la philosophie de Newton*
- 1740 Crébillon, *Le Sopha*. Prévost, *Histoire d'une Grecque moderne*
- 1741 Voltaire, *Mahomet*
- 1744 Marivaux, *La Dispute*
- 1745 Mme de Pompadour favorite de Louis XV.
- 1746 Condillac, *Essai sur l'origine des connaissances humaines*.  
Diderot, *Pensées philosophiques*.
- 1747 La Mettrie, *L'Homme-machine*. Voltaire, *Zadig*. Richardson, *Clarisse Harlowe*.

- 1748 Montesquieu, *De l'esprit des lois*. (D'Argens ?), *Thérèse philosophe*.  
Diderot, *Les Bijoux indiscrets*
- 1749 Diderot, *Lettre sur les aveugles* (incarcération à Vincennes).  
Buffon, *Histoire naturelle*
- 1750 Voltaire à la cour de Frédéric II. Rousseau, *Discours sur les sciences et les arts*

## 1751-1799

- 1751 Diderot et d'Alembert, *Encyclopédie*, t. I ; Diderot, *Lettres sur les sourds et muets*.  
Traduction de *Clarisse Harlowe* de Richardson par l'abbé Prévost.
- 1753 Diderot, *Pensées sur l'interprétation de la nature*
- 1755 Tremblement de terre de Lisbonne.  
Rousseau, *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*
- 1757 Diderot, *Le Fils naturel*
- 1758 Interdiction de l'*Encyclopédie*. Rousseau, *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*.  
Helvétius, *De l'esprit*. Voltaire, *Candide*. Diderot, *Le Père de famille*
- 1760 Palissot, *Les Philosophes*. Voltaire à Ferney.
- 1761 Rousseau, *Julie ou la Nouvelle Héloïse*,  
rédaction de l'*Essai sur l'origine des langues*.
- 1762 Exécution de Calas. Avènement de Catherine II.  
Rousseau, *Émile* ; *Du Contrat social*. Condamnation d'*Émile*.  
Rousseau fuit la France.
- 1763 Beccaria, *Des Délits et des peines*.
- 1764 Voltaire, *Dictionnaire philosophique*
- 1765 Diderot, *Salons de 1765, Essais sur la peinture*.
- 1766 Exécution du chevalier de La Barre
- 1767 Voltaire, *L'Ingénu*. Diderot, *Salon de 1767*.
- 1769 Diderot rédige *Le Rêve de d'Alembert*.
- 1770 Mariage du Dauphin et de Marie-Antoinette. D'Holbach, *Système de la nature*.  
Mercier, *L'An 2240*. Raynal, *Histoire des deux Indes*.
- 1772 Cazotte, *Le Diable amoureux*. Dorat, *Les malheurs de l'inconstance*.
- 1773 Diderot à Saint-Petersbourg
- 1774 mort de Louis XV. Début du règne de Louis XVI.

- 1775 Rétif de la Bretonne, *Le Paysan perverti*.
- 1776 Déclaration d'indépendance américaine
- 1777 Denon, *Point de lendemain*.
- 1778 Morts de Voltaire et de Rousseau.
- 1781 Mercier, *Tableau de Paris*
- 1782 Laclos, *Les Liaisons dangereuses*.
- 1784 Mort de Diderot. Bernardin de Saint-Pierre, *Études de la nature*.  
Beaumarchais, *Le Mariage de Figaro*
- 1787 Sade rédige à la Bastille *Les Infortunes de la vertu*.
- 1788 Bernardin de Saint-Pierre, *Paul et Virginie*.  
Rétif de la Bretonne, *Les Nuits de Paris*
- 1789 Réunion des États généraux. Prise de la Bastille.  
Déclaration des droits de l'homme.
- 1791 Sade, *Justine*
- 1792 Proclamation de la République. Rouget de Lisle, *La Marseillaise*
- 1793 Exécution de Louis XVI.
- 1794 Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*
- 1795 Directoire. Sade, *La Philosophie dans le boudoir*.
- 1797 Sénac de Meilhan, *L'Émigré*. Chateaubriand, *Essai sur les révolutions*.  
Publication de *La Religieuse* et de *Jacques le Fataliste* de Diderot
- 1799 Coup d'état de Brumaire. Consulat
- 1800 Mme de Staël, *De la littérature*
- 1801 Chateaubriand, *Atala*
- 1802 Mme de Staël, *Delphine*. Chateaubriand, *Génie du christianisme*.

REMERCIEMENTS

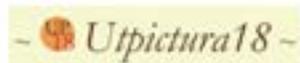
Coordinateur pédagogique  
COLAS DUFLO

Coordinatrice techno-pédagogique  
LYDIE ROLLIN-JENOUVRIER

Enseignants  
Colas DUFLO, MONIQUE COTTRET, MARC HERSANT,  
ARIANE REVEL & ARNAULD SKORNICKI

Designer Graphique  
MARIE LONGHI

Partenaires



Ce projet est co-financé par le fonds européen de développement régional.



Session tournée dans le décor de l'Hôtel de Soubise, Chambre de la Princesse, à Paris

